

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du Jeudi 15 Mars 2018

L' an 2018 et le Jeudi 15 Mars 2018 à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil sous la présidence de  
THOMAS Didier Maire

**Présents** : M. THOMAS Didier, Maire, M. BRIFAUD Dominique, M. JOLIN Lionel, Melle LAROYE Aurélie, M. MORISSEAU Denis, M. SAGIE Marcel, M. MENAULT Miguel, Mme PRUNET Delphine, M. RABELLE Yves, M. TORRES Stéphane, Mme RENARD Evelyne

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 27/02/2018

**Date d'affichage** : 28/02/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers  
le : 20/03/2018

et publication ou notification  
du : 20/03/2018

**A été nommée secrétaire** : Melle LAROYE Aurélie

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Compte de gestion 2018  
Vote des 3 taxes  
Subventions communales  
Vote du compte administratif 2017  
Budget primitif 2018  
Acceptation de chèques  
Devis étude d'assainissement

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil qui est approuvé à l'unanimité.  
Puis il est demandé au conseil d'approuver l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- l'approbation d'un devis
- l'acceptation de deux chèques

Le conseil municipal accepte cette proposition.

## **D2018-005 : Vote du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que MM. Nicolas BALAINE et Pascal PAGE ont normalement administré les finances de la commune de Charmont en Beauce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **D2018-006 Vote des 3 taxes :**

Considérant l'augmentation du taux des taxes l'année dernière, M. le Maire propose au conseil municipal de maintenir en 2018 les taux de l'année 2017.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux suivants:

Taxe d'habitation	8.71 %
Taxe foncière (bâti)	11.14 %
Taxe foncière (non bâti)	32.08 %

Les membres du conseil demandent à monsieur le Maire de remplir l'Etat 1259 avec les taux ci-dessus

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **D2018-007 : Subventions communales**

Considérant la disparition du Comité des Fêtes, monsieur le Maire propose des modifications dans les subventions aux associations, en leur demandant toujours de faire parvenir à la commune leur budget, compte-rendu d'assemblée générale et calendrier des manifestations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose une subvention exceptionnelle pour Eole Clique et vote les subventions comme suit:

Les subventions suivantes sont votées par 7 voix et 4 abstentions, M. Yves RABELLE, M. Stéphane TORRES, Mlle Aurélie LAROYE et Mme Delphine PRUNET n'ayant pas pris part au vote

- Souvenir Français Orléans	25€
- A deux l'on danse	200€
- Génération Charmont	400€
- Eole Clique	300€

- Eole Clique (subvention exceptionnelle)	150€
- Les Galoupiots	200€
<b>TOTAL</b>	<b>1275€</b>

à la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 4)

### **D2018-008 : Vote du compte administratif 2017**

Monsieur Didier THOMAS, maire, s'étant retiré, M. Marcel SAGIE adjoint aux finances présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Marcel SAGIE vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes:

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	234 640.62€
Recettes	361 049.49€
Excédent 2017 à reporter en 2018	126 408.87€

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	144 354.55€
Recettes	202 153.72€
Excédent 2017 à reporter en 2018	57 799.17€

Affectations du résultat:

001 Excédent d'investissement	57 799.17€
002 Excédent de fonctionnement	126 408.87€
1068	0€

à la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **D2018-009 : Budget primitif 2018**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le budget 2018, en équilibre pour les deux sections en dépenses et en recettes.

Approuve à l'unanimité ce budget primitif 2018 :

-Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à :  
356 452.17€

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à :  
681 888€

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **D2018-010 : Acceptation de chèques**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'encaisser 2 chèques:

- 1 chèque de 5 313.89€ de GROUPAMA en remboursement d'un trop perçu.
- 1 chèque de 33.93€ de la SICAP en remboursement d'un solde créditeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la commune de Charmont en Beauce à encaisser ces chèques.

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **D2018-011 : Acceptation de devis**

Vu le contrôle de fonctionnement de l'installation d'assainissement du 5 rue Robert Rabaud en date du 9/01/2015

Vu les conclusions de ce contrôle

Vu le devis du bureau d'étude Legrand

Considérant qu'il devient nécessaire d'entreprendre les travaux d'entretien de l'assainissement autonome, préconisés par le SPANC

Monsieur le Maire propose d'effectuer une étude d'assainissement au 5 rue Robert Rabaud pour évaluer le coût des travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire et accepte le devis du Bet LEGRAND pour un montant de 550€ TTC

à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **Point communautaire**

Lors de la dernière réunion de la CCPNL, la possibilité d'augmenter la fiscalité de la communauté de communes, pour faire face aux nouvelles charges, a été débattue et M. THOMAS explique le refus qu'il a opposé à cette proposition, après un tour de table le conseil municipal lui manifeste son soutien.

## **Questions diverses:**

M. Le Maire rappelle son souhait de mettre en place des groupes de travail sur l'avenir communal et donne trois axes de travail: améliorer la communication, aider les jeunes familles en réfléchissant à la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles, embellir la commune.

Une réflexion pourra également être menée sur la fiscalité des constructions neuves et sur le taux communal de la taxe d'aménagement.

Une étude pour le renouvellement complet de l'éclairage public sur toute la commune nous est proposée gratuitement avec une analyse de la luminosité. L'éclairage public envisagé utiliserait les poteaux existants et permettrait de mettre tout en led. M. THOMAS invite les conseillers à faire un tour dans le bourg et les hameaux la nuit et à lui faire part de leurs observations.

Le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie pour remplacer Mme VIOT en juin est en cours. Une première série d'entretiens a déjà été réalisée et quelques CV retenus.

Avant l'arrivée des beaux jours, M. le Maire souhaiterait que soient résolus les problèmes de voisinage dues aux chiens, tant par leurs aboiements que par leur attitude parfois menaçante sur la voie publique.

M. SAGIE présente le bilan financier des travaux de dissimulation des réseaux, le budget prévu a été en tout point respecté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h55.

En mairie, le 19/03/2018  
Le Maire  
Didier THOMAS